

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 min.	soir,	Omnibus.
3 — 52 —	—	Express.
3 — 27 —	matin,	Express-Poste.
9 — 4 —	—	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 min.	mat.	Express.
11 — 49 —	matin,	Omnibus.
6 — 23 —	soir,	Omnibus.
9 — 28 —	—	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 min. matin, March.-Mixte.

7 — 52 min. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois,	— 10 »	— 13 »
Trois mois,	— 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

L'expédition entreprise par l'Espagne contre le Maroc est vue avec une grande défiance par une partie de la presse anglaise. Le *Morning-Advertiser* se fait aujourd'hui l'écho de ce sentiment, et il déclare qu'il faut considérer cette guerre comme un mouvement préparatoire contre les intérêts anglais dans la Méditerranée.

Après avoir reconnu que l'Espagne peut avoir de justes sujets de plainte contre le Maroc, le journal anglais ajoute qu'il est convaincu « que le bot réel, » quoique caché, de la guerre, est de parvenir à « créer une sorte de contre-poids à la possession de » Gibraltar. »

Le *Times* prend à partie la Prusse et demande dans quel but, lorsque tout est tranquille, elle prépare un parc de 400 canons rayés se chargeant par la culasse et se déchargeant au moyen de l'aiguille fulminante. L'enfant terrible de la presse anglaise se retourne alors contre sa mère, et il s'écrie :

« L'Anglais qui reste dans son pays devrait quelquefois faire attention à ce qui se passe sur le continent. Il se plaint d'avoir à payer des taxes pour subvenir aux armements de sa patrie, et pourtant quelle différence entre les sacrifices qu'il fait et ceux qui sont imposés aux populations étrangères ! L'Angleterre est la seule nation qui, ayant quelque chose à perdre, n'a pas adopté le système de la conscription. »

Dans sa seconde édition, le journal de la Cité s'occupe de l'entrevue du général Garibaldi et du roi de Sardaigne.

« On assure, dit-il, qu'elle n'a pas été très-satisfaisante. Garibaldi aurait franchement déclaré au roi que l'Italie était trahie, et qu'il se mettrait lui-même à la tête de la révolution ; Victor-Emmanuel a répondu qu'il espérait qu'il ne commettrait pas cette absurde folie, mais que, s'il le faisait, il n'avait d'autre alternative que de l'en empêcher par la force. »

Nous livrons ces faits sans commentaires et sous la responsabilité du *Times*.

Les armements pour l'expédition de Chine sont poussés avec une très-grande activité en Angleterre.

« A aucune époque, écrit-on de Londres, depuis la guerre de Russie, on n'avait vu une aussi grande activité qu'en ce moment dans l'arsenal de Woolwich pour la préparation et l'exportation des munitions de guerre et des moyens de défense de nos côtes et pour la Chine.

« Au moyen de couloirs, on fait rouler, des fonderies jusqu'au bord de l'eau, des boulets et des bombes qui sont rapidement embarqués à bord de diverses goëlettes légères. Plus de mille tonneaux sont maintenant prêts à partir. »

Nous sommes sans nouvelles de l'expédition espagnole du Maroc ; nous apprenons seulement que la corvette à vapeur *Alava* était rentrée le 2 à Algésiras, de retour d'une mission qu'elle venait de remplir à la côte d'Afrique pour signifier le blocus aux pachas de Tanger, de Larache, de Tétouan et de Rabat.

On mande de Vienne qu'on s'attend de jour en jour à voir publier dans le journal officiel les dispositions élaborées par M. de Brack, relativement à la formation d'une commission ayant pour mission de surveiller et de contrôler la dette publique et la caisse d'amortissement. Ces dispositions auraient reçu la sanction de l'Empereur d'Autriche.

Le représentant de Bade a proposé, dans la dernière séance de la Diète de Francfort, de former un tribunal fédéral permanent composé de neuf membres. Cette motion a été renvoyée à une commission.

La commission militaire a fait, dans cette même séance, son rapport sur la proposition des États secondaires, relativement à la révision du système militaire actuel de la Confédération. La commission conclut à l'adoption et le vote a été fixé au 17 novembre.

Nos correspondances de Vienne nous annoncent comme très-prochaine la signature du traité définitif de paix, à Zurich.

Les mêmes lettres disent que l'acceptation offi-

cielle du congrès par l'Angleterre suivra la signature du traité de Zurich.

Nous trouvons dans les journaux et dans les correspondances de Vienne, du 2 novembre, les faits suivants : le feld-maréchal prince de Windischgrätz est nommé gouverneur, et le feld-maréchal lieutenant baron de Paumgarten sous-gouverneur de la place de Mayence.

Le feld-maréchal-lieutenant de Benedek est nommé au commandement de l'armée d'Italie. Cet officier général a commandé un corps d'armée pendant la dernière guerre.

On sait que le feld-maréchal-lieutenant comte Zedwitz, qui a eu un grand commandement pendant la campagne de 1859, a été traduit devant un conseil d'enquête, pour y répondre des accusations portées contre lui. Nous apprenons qu'à la suite d'une investigation minutieuse la conduite de cet officier général vient d'être complètement approuvée.

On assure que le baron de Hübner a l'intention de rester, pendant une année, éloigné des affaires, et qu'il a obtenu de son gouvernement l'autorisation d'aller vivre à Paris.

L'*Ost-Deutsche Post* annonce, d'après une correspondance de Florence du 24 octobre, qu'on faisait en Toscane des arrestations et des destitutions nombreuses parmi les officiers de l'armée et les fonctionnaires publics qu'on suppose attachés à la famille du grand-duc. Le même journal assure qu'un des individus les plus compromis dans l'affaire du meurtre du colonel Anviti est parvenu à s'évader.

On nous écrit de Trieste, le 31, que la corvette à vapeur *Elisabetta* venait d'arriver dans ce port pour se mettre à la disposition de l'archiduc Maximilien, qui va conduire l'archiduchesse Charlotte, sa femme, à l'île de Madère, dont le séjour est prescrit à la princesse par les médecins.

Nous apprenons par la voie télégraphique que S. M. l'empereur de Russie venait d'arriver à Saint-Petersbourg, de retour de son voyage à Varsovie.

Pendant qu'un certain nombre d'organes de la

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

(Suite.)

XII. — TROP TARD.

M^{me} Perrinon gardait encore la chambre lorsque Nangis se présenta chez elle. La pauvre dame, à la suite des événements que nous avons racontés, avait été prise d'une fièvre violente, qui avait mis ses jours en danger.

Julie, malade elle-même d'inquiétude et de chagrin, avait veillé nuit et jour sur la vie de sa mère.

Nangis ne trouva que la jeune fille dans le salon.

Qu'elle était changée, grand Dieu ! Nagnère si brillante de beauté, de fraîcheur et de vivacité, elle avait le visage pâle, les yeux remplis de mélancolie ; le sourire s'était effacé de ses lèvres, et les larmes étincelaient comme des diamants au bord de ses paupières.

Elle accueillit Nangis avec une émotion inquiète :

— Ma mère est mieux, lui dit-elle ; mais elle a reçu ce matin une visite qui la retient encore.

— J'attendrai, si vous le permettez, répondit Nangis.

Ils s'assirent vis-à-vis l'un de l'autre sur des fauteuils placés aux deux coins de la cheminée, et gardèrent pen-

dant un moment le silence : Julie, le front penché sur sa poitrine ; Nangis, considérant la jeune fille, et se rappelant la verve étincelante, la joie expansive qui lui donnaient autrefois tant de charmes.

— Et pourtant je l'aime mieux ainsi, se disait-il tout ému ; qui eût pensé que, sous les apparences de la frivolité, elle cachât une âme si dévouée ? Qu'elle est bien plus belle ainsi ! Et que le voile de la douleur sied à son front si pur !

Nangis, admis aux fêtes que donnait le docteur Perrinon, avait, comme tant d'autres, payé à la beauté, à l'esprit, à la grâce de Julie, son tribut d'admiration et d'hommages ; mais peut-être son cœur n'avait-il pris qu'une faible part aux sentiments qu'exprimaient son langage et ses yeux. Le cœur veut être touché plutôt qu'ébloui. Une larme y produit plus de ravage que mille charmantes agaceries. Nangis en fit l'expérience.

Julie levait de moment en moment les yeux sur le jeune avocat ; dans les regards qu'elle lui lançait, il y avait des reproches et l'expression d'un découragement profond.

— J'avais espéré, Monsieur, dit-elle enfin d'une voix tremblante, que nous vous verrions plus tôt.

— Mademoiselle...

— Oh ! ne cherchez point à vous excuser ; je n'ai pas l'intention de vous adresser un reproche.

— Vous en auriez le droit, reprit Nangis avec vivacité,

si le retard de cette visite pouvait être attribué à mon indifférence. Mais j'ignorais que M^{me} votre mère, et que vous-même vous fussiez indisposées, et, je l'avoue, ma première pensée, mes premières démarches ont été pour Edouard.

— Pour Edouard ? vous l'avez vu ?

— Je le quitte à l'instant.

— Oh ! je vous remercie ! Et vous l'avez consolé ? Vous avez soutenu son courage ?

— Je lui ai promis, comme je le promets à vous-même, et comme j'en vais prendre l'engagement tout-à-l'heure auprès de M^{me} votre mère, de consacrer à sa défense tout ce qu'il y a en moi de force, de volonté et de dévouement.

— Quoi, Monsieur, vous aviez le projet ?

— Et j'ai l'espoir, Dieu secondant mes efforts, d'ouvrir les yeux de la justice sur une accusation insoutenable pour quiconque a connu Edouard et son père.

Julie ne répondit point. Elle regardait avec inquiétude la porte de l'appartement de M^{me} Perrinon. On entendait de ce côté un bruit de voix et de sièges remués.

La porte s'ouvrit et donna passage à un homme vêtu de noir, ayant les cheveux blancs, et portant sous le bras un portefeuille de Palais. Il salua Julie ; puis, apercevant Nangis, il alla à lui d'un air étonné et lui prit la main.

Julie entra chez sa mère.

presse française et étrangère annoncent que l'emprunt piémontais est indéfiniment ajourné, nous apprenons que cet emprunt, dont le chiffre est de cent millions, a été émis à Turin au prix de 80 francs et souscrit par les principales maisons de l'Italie.

La réunion du congrès est toujours la question à l'ordre du jour. Nous avons fait connaître à cet égard l'opinion émise par le *Journal de Dresde*. Le journal le *Nord*, sans admettre toutes les données de la feuille allemande, annonce que lord John Russell, dans la note qu'il a adressée récemment au cabinet des Tuileries, se rallie notamment au projet, déjà adopté par la Prusse et la Russie, de restituer les Romagnes au Saint-Siège, à condition que des réformes aient lieu dans les Etats-Romains.

Or, les difficultés que semblait devoir provoquer cette réserve paraissent désormais écartées, et cette partie de la question italienne est entrée dans une nouvelle phase par suite des concessions du Pape au duc de Grammont.

De son côté, le journal anglais le *Morning-Post*, dont on connaît la situation à Londres, semble confirmer ces renseignements, en annonçant que les propositions de lord J. Russell auraient été communiquées par le cabinet des Tuileries au gouvernement autrichien, dont l'adhésion est attendue. Le *Morning-Post* ne doute pas que l'Autriche « ne se mette d'accord avec le Piémont et l'Angleterre aux conditions proposées, » ce qui donne à entendre que l'Angleterre accepte provisoirement le programme formulé dans la lettre de Saint-Cloud.

On lit dans le *Daily-News* que M. Caird, membre du parlement, dans un discours prononcé à Dunfermline, devant ses électeurs, a démontré que, durant les deux dernières années, les dépenses faites par l'Angleterre pour son armée et sa marine ont dépassé celles de la France de 53 millions. Puis, M. Caird s'est occupé des chances d'invasion. Beaucoup de personnes semblent craindre une invasion. « On m'accordera, dit-il, que, jusqu'à ce jour, l'Empereur s'est montré fort disposé à une alliance sérieuse avec nous. »

On nous écrit de Bucharest, le 25, que le prince Couza vient de choisir de la manière suivante ses nouveaux ministres : M. Alexandri aura le portefeuille des affaires étrangères ; M. Jean Ghika celui de l'intérieur ; M. Golesco celui des cultes ; M. Krézéanon, par intérim, celui de la justice ; M. Kornoskou, par intérim, celui de la guerre ; M. Steriadi conserve celui des finances.

Le *Corriere mercantile* de Gênes donne les nouvelles suivantes : Le 27 octobre, une brigade toscane, sous les ordres de Bixio, s'est avancée vers Rimini ; il reste à Bologne beaucoup de troupes toscanes, une batterie d'artillerie et beaucoup de cavalerie. Le général Garibaldi, qui a transporté son quartier-général à Rimini, prend provisoirement le commandement des deux divisions romagnoles Mezzacapo et Roselli ; le général Fanti a provisoirement le commandement de l'armée toscane. Malgré ces faits, nous ne croyons pas, comme on l'a annoncé, à une prochaine attaque des troupes de la ligne.

Le *Gibraltar-Chronicle* annonce que tous les Européens établis à Tanger quittent en ce moment la

ville. L'avis à vapeur de la marine impériale la *Mouette* a amené à Gibraltar un grand nombre de familles françaises, piémontaises et même indigènes placées sous la protection de la France. Les sujets espagnols sont placés au Maroc sous la protection de notre consul général.

Les avis de la Chine nous apprennent que M. Duchesne de Bellecourt, consul général de France au Japon, avait pris possession de son poste. Il a choisi pour interprète le père Mermet, ecclésiastique distingué qui fait partie des missions du Japon et qui connaît parfaitement la langue du pays.

Des lettres de Berlin annoncent que le gouvernement prussien aurait adressé aux légations prussiennes une note-circulaire relative à l'entrevue de Breslau. On assure que tout en indiquant que d'une manière générale les points sur lesquels l'empereur de Russie et le prince-régent de Prusse se seraient mis d'accord, la note annoncerait que les deux souverains seraient arrivés à une entente parfaite sur les difficultés européennes à l'ordre du jour.

La Diète germanique, dans sa séance du 3 novembre, ne s'est pas occupée de la question de la Hesse-Electorale. Une correspondance de Berlin attribue le retard que met la haute assemblée à donner son vote sur le rapport de la commission aux négociations ouvertes à ce sujet entre le cabinet de Vienne et les Etats secondaires de l'Allemagne.

La *Gazette de Vienne* contient une ordonnance qui introduit l'usage des cartes passe-ports dans tout l'empire et constate l'accession de l'Autriche à l'union allemande des cartes passe-ports du 21 octobre 1850.

Le même journal publie une ordonnance du 27 octobre 1859, qui contient diverses dispositions destinées à simplifier et à rendre plus rapide la marche des affaires des autorités politiques. Le premier article transfère aux gouverneurs des provinces le droit d'accorder la naturalisation autrichienne à tous étrangers, sauf à ceux qui peuvent être suspects au point de vue politique. La naturalisation ne peut être accordée à ces derniers que par le ministre de l'intérieur.

Une correspondance de Gibraltar, du 28, nous apprend que la frégate à vapeur *l'Impératrice-Eugénie* avait mouillé sur rade, venant de Tanger, et ayant à bord plusieurs familles européennes. La plupart des agents étrangers s'éloignent du Maroc, mais le consul général de France, M. de Castillon, et le consul général d'Angleterre, resteront à Tanger pendant la guerre pour surveiller les événements et protéger leurs nationaux.

Le chargé d'affaires d'Espagne à Tanger, M. Bianco del Valle, est arrivé à Madrid et a été reçu en audience particulière par S. M. la Reine et par le maréchal O'Donnell. Le gouvernement vient de mettre à la disposition du maréchal et des officiers de son état-major la frégate la *Cérés*, qui est en armement dans le port de Cadix. Ce bâtiment se rendra de ce port à Alicante où le maréchal arrivera par le chemin de fer.

Le *Morning-Herald* ne peut cacher son dépit de l'accession du gouvernement anglais au congrès, et il reproche amèrement à lord John Russell d'avoir abandonné ses idées avancées sur la question italienne.

Le journal de lord Derby ne peut se consoler du changement de front opéré par le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, et il prophétise que le seul résultat du congrès au point de vue des intérêts anglais sera de voir se briser le dernier lieu qui unissait l'Angleterre à l'Autriche.

« Ainsi donc, dit en terminant le *Morning-Herald*, nous allons entrer dans des négociations qui nous exposent à une collision avec chaque puissance européenne et qui mettent notre dignité en péril. Nos intérêts ne sont point menacés en Italie, mais ils sont compromis à Tanger. Consentir à prendre part au congrès, c'est nous soumettre aux exigences de la France, qui nous a menacés de nous retirer sa protection si nous n'y acquiescions pas. »

Le *Morning-Post* publie un article développé sur la déclaration de guerre faite par l'Espagne au Maroc. Il dit que cet acte est en opposition avec tous les principes ; que les satisfactions offertes par l'empereur du Maroc étaient suffisantes, et que le gouvernement espagnol veut, par cette guerre, faire une diversion à ses difficultés intérieures.

N'en déplaise au *Morning-Post*, ses appréciations manquent d'équité.

Le *Daily-News* tourne ses regards vers la Chine et se félicite, au point de vue des résultats militaires, de l'action commune de la France et de l'Angleterre, mais il combat l'idée d'établir des ambassadeurs à poste fixe à Péking, mesure qui répugne au gouvernement chinois, et qui n'a pas d'avantages pour les deux grandes puissances.

On n'attendait plus qu'un dernier ordre de Turin pour signer à Zurich les derniers instruments de paix.

Nous apprenons que cet ordre est arrivé. La signature a donc pu avoir lieu hier lundi.

Une dépêche de Turin, en annonçant la convocation de toutes les assemblées de l'Italie centrale, ajoutait que cette convocation avait pour but de nommer un dictateur collectif, qui serait probablement M. le comte de Cavour.

On nous assure aujourd'hui qu'on proposera d'abord aux assemblées la régence de S. A. R. le prince de Carignan. — Charles Bousquet. (*Le Pays*).

D'après une dépêche de Marseille, 5 novembre, les nouvelles de Gênes du 4 apprennent que le dictateur Farini a convoqué l'assemblée de Modène pour le lendemain pour une communication extraordinaire. On assure que les quatre assemblées de l'Italie centrale recevront simultanément même communication de leurs délégués ou dictateurs relativement à une importante résolution. On croit qu'il serait question d'invoquer la régence directe de Victor-Emmanuel et son appui matériel. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Le ministre de la guerre et le ministre de l'Algérie et des colonies ont reçu la dépêche télégraphique suivante du général commandant en chef les troupes expéditionnaires au Maroc.

« Camp d'Aïn-Tafourel, le 30 octobre.

» Les Beni-Snassen viennent de se soumettre aux conditions que je leur ai dictées ; ils me donnent des otages et s'engagent à payer un tribut comme réparation de leurs injustes agressions.

— La place m'est heureuse à vous y rencontrer, dit le nouveau venu ; comment se fait-il que vous soyez ici, mon cher maître ?

Nangis était stupéfié. Il ne savait que répondre. Il balbutia les mots de visite, de connaissance, d'ami, de hasard, mais si étrangement liés ensemble, qu'il était impossible d'y saisir un sens de phrase.

Le sourire du vieil avocat indiquait qu'il comprenait parfaitement ce que la situation avait de désobligeant pour son jeune confrère.

— Mais je ne suis pas moins étonné de vous rencontrer, maître Crécelle, reprit Nangis en se remettant. Serait-il indiscret de vous demander le motif de votre présence ?

— Indiscret ? oui, si vous ne le devinez pas.

— Serait-ce comme avocat ?

— Justement ; et je suis aise de vous rencontrer dans la place. Connaissez-vous un peu, poursuivit-il à voix basse, cette famille Perrinon ? Quelle est sa réputation ? Avez-vous entendu parler de cette terrible affaire ?

— Oui, oui, répondit machinalement Nangis.

— Ah !... Qu'en pensez-vous ? Le docteur serait-il coupable ? Est-ce un homme à se porter à de telles extrémités ? Quelle foi ajoutez-vous aux dénégations de M^{me} Perrinon ?

— Voilà bien des questions à la fois, mon cher maître, dit Nangis ; j'y répondrai en quatre mots : M. Perrinon est innocent.

— Alors ce serait son fils ?

— Il n'y a pas eu de crime ; il ne peut pas y avoir de coupable.

— Pas eu de crime ? Que me dites-vous là ? J'ai lu les pièces ; les preuves y sont accumulées ; j'en ai été épouvanté.

— Ces preuves reposent sur un fait imaginaire.

— Oh ! oh ! vous croyez ?

— J'en suis sûr.

— Prenez donc la peine de passer chez moi. C'est une grosse affaire, dont on pourrait tirer aile ou cuisse. Nous en causerons.

En disant ces mots, M. Crécelle serra la main de l'ami d'Edouard et sortit.

Nangis, demeuré seul, sentit son cœur se serrer et le sang lui monter à la tête.

Julie reparut.

— Ma mère est bien fatiguée, Monsieur, lui dit-elle avec embarras.

— Je remettrai à un autre jour, Mademoiselle, une visite dont le but d'ailleurs me paraît manqué, répondit Nangis.

Et comme Julie essayait de balbutier une phrase d'excuse, il ajouta :

— Soyez persuadée que je n'en resterai pas moins dévoué à votre frère. Je suis prêt, et avec la plus entière abnégation, à faire dans son intérêt tout ce que ma posi-

tion me permettra, tout ce que me suggérera mon amitié pour lui. Je mettrai à le servir le même zèle que si le soin de plaider sa cause m'avait été confié.

Craignant que sa voix tremblante ne trahît une émotion trop vive, il se hâta de sortir.

Le lendemain, il faisait une de ces belles journées de printemps qui exaltent les puissances de la vie. Le soleil pénétrait l'air d'une douce chaleur ; ses rayons faisaient épanouir les roses sur leur tige, et la joie dans le cœur de l'homme.

— Je me sens assez bien pour aller voir ton frère, dit M^{me} Perrinon à Julie. Fais atteler.

Quelques minutes plus tard, les deux femmes franchissaient le seuil de la prison.

A la vue de son fils enfermé dans une toute petite chambre, presque sans air ni sans soleil, M^{me} Perrinon frissonna, plus blanche qu'une statue de marbre. Les larmes lui vinrent aux yeux ; vaincue par l'émotion qu'elle essayait de contenir, elle vacilla sur ses pieds.

Edouard la reçut dans ses bras.

— Ma mère, ma mère, lui dit-il, d'ici à quelques jours je retournerai près de toi ; je serai libre. De grâce, un peu de courage.

Il s'assit sur une chaise de paille qui, avec un lit et une cruche pleine d'eau, formaient le mobilier de la cellule. Julie tout en pleurs, trempa dans l'eau le bout de son mouchoir et mouilla les tempes de sa mère.

» J'ai exigé que le chef de la montagne Chikh-Mimoun vint lui-même à mon camp recevoir et garantir ces conditions. Il sort de ma tante. Dans quatre jours, je réglerai les affaires avec Ouchda, puis celles de la plaine des Angades et des versants des Zekkara.

Voici en quels termes l'*Akhbar* enregistre les dernières nouvelles reçues le 1^{er} novembre, à Alger, du corps expéditionnaire de l'Ouest :

« Les Beni-Snassen, terrifiés par le brillant fait d'armes de Tifouarcel, ont demandé l'aman. Ils ont accepté toutes les conditions, quelque rigoureuses qu'elles passent être, qui leur ont été imposées par le général en chef.

» Le corps expéditionnaire, impatient de venger la violation de nos frontières et les malheureux colons assassinés, poursuit le châtement des autres tribus ennemies.

» La perte du général Thomas n'est pas la seule que pleure aujourd'hui l'armée. On nous annonce également la mort du colonel du génie Lafond, du commandant du train Bouchy, du chef de bataillon Bousquet, du 24^e. Du reste, les dernières nouvelles représentent l'état sanitaire des troupes comme de plus en plus satisfaisant. »

FAITS DIVERS.

L'Empereur voulant donner à M. le duc de Padoue, ancien ministre de l'intérieur, un témoignage éclatant de sa satisfaction, l'a élevé, par une mesure exceptionnelle, à la dignité de grand-croix de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

— Il est pourvu annuellement à la composition de la haute cour de justice. Un décret impérial inséré au *Moniteur* nomme les juges et les juges suppléants de la chambre des mises en accusation de la haute cour pour l'année judiciaire 1859-60.

— Un arrêté de M. le préfet de la Seine, inséré au *Moniteur*, fixe les circonscriptions des arrondissements et quartiers de Paris.

— Nous lisons dans le *Salut public* du 3 novembre :

Une forte crue a élevé le niveau du Rhône, dans la nuit du lundi 31 octobre au mardi 1^{er} novembre. C'est entre deux et trois heures du matin que le Rhône a commencé à croître, et son mouvement ascensionnel a continué pendant toute la journée d'hier. La hauteur des eaux était, dans le jour, de quatre mètres à l'échelle du pont de la Guillotière.

Les eaux de la Saône, refoulées par la crue subite du Rhône, se sont aussi rapidement élevées. Dans la nuit de lundi à mardi, elles avaient plus d'un mètre de croissance. Cette élévation a continué de progresser par suite de la crue extraordinaire du Rhône, et hier, dans l'après-midi, cette rivière avait atteint quatre mètres au-dessus de l'étiage.

Les propriétaires de bateaux amarrés le long des rives des fleuves ont pris immédiatement les mesures nécessitées par les circonstances, et nous n'avons pas appris qu'aucun sinistre soit survenu. Tous les travaux entrepris pour la rectification et l'exhaussement des quais ont été recouverts par les eaux, mais les dégâts se borneront probablement à des dégradations de peu d'importance, à quelques éboulements et à la perte de quelques agrès.

M^{me} Perrinon rouvrit les yeux ; elle prit les mains de sa fille et de son fils dans les siennes, et les appuyant sur son cœur :

— Mes enfants ! dit-elle, mes pauvres chers enfants ! Pardonnez-moi la peine que je vous cause. Mais ces murs, ces verrous, cette prison... C'est horrible !... Mon Édouard, est-il possible que tu sois ici ? toi, si bon, si généreux ! Dieu ne voit-il donc pas ce qui se passe dans ce monde ?

— Calme-toi, bonne mère. Dieu envoie la souffrance aux hommes pour leur apprendre la pitié et l'amour. Celui qui n'aurait pas souffert ressemblerait à l'idole de Jaggrenat, qui écrasé, en se promenant, ses fidèles sectateurs sous les roues de son charriot.

— Cher fils, tu n'avais pas besoin de cette cruelle épreuve pour te montrer bon et aimant, toi !

— Voilà bien les mères ! Elles jugent de leurs enfants par elles-mêmes.

— Allons, tu veux me faire croire aussi que tu es méchant ?

— Je le voudrais si cela pouvait adoucir un peu ton chagrin. Mais j'aime mieux te dire que je ne suis pas trop malheureux ici ! N'était la privation de voir ma sœur et toi, de vous embrasser toutes les deux, je pourrais, au milieu des inquiétudes de cette triste affaire, malgré le manque de soleil, et cette pensée qu'il y a des verrous à ma porte, oui, bonne mère, je pourrais trouver ici un

Pendant toute la journée d'hier, une foule de spectateurs stationnaient sur les rives du Rhône, étudiant le mouvement du fleuve, dont les eaux bouillonnantes couvraient une immense surface.

Les eaux du Rhône ont commencé à déborder par l'ouverture d'un canal dans la rue de la Guillotière, près de la rue de la Vierge ; il en a été de même dans la rue Madame.

Ce matin, on peut s'apercevoir d'un mouvement de décroissance dans les eaux du Rhône ; mais le beau temps et la température froide qui ont succédé au vent du Midi permettent d'espérer que nos fleuves ne tarderont pas à reprendre leur niveau ordinaire.

— Les journaux de la Charente et de la Haute-Vienne sont remplis de détails sur les débordements des rivières causés par les pluies de ces derniers jours.

Mercredi au matin, les quais du port de l'Houmeau, à Angoulême, étaient entièrement submergés : l'eau couvrait une partie de la route de Saint-Cybard et de Fontchaudière ; un grand nombre de maisons ont été envahies par les eaux, mais de prompt secours, organisés sous la direction de M. le général Suan et de M. Leroy, conseiller de préfecture, ont permis aux personnes logées dans ces maisons de pouvoir s'en échapper et se sauver.

À Barbezieux, par suite de la crue énorme de la rivière de Né, le pont de Pladuc a subi des avaries considérables.

La pile du milieu est presque complètement emportée, et les bouts ayant fléchi, le tablier du pont a suivi ce mouvement. Bien que la chaussée existe encore et que les voitures y aient passé, la circulation offrait de grands dangers ; c'est ce qui a engagé M. l'agent voyer d'arrondissement à faire couper la route de chaque côté du pont. Le mouvement sur ce point était fort actif ; il reliait les deux parties les plus riches des arrondissements de Cognac et de Barbezieux.

Pour faits divers : P.-E.-M. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La convocation d'un congrès européen immédiatement après la signature des deux derniers instruments de paix à Zurich paraît désormais incontestable. On ne doute guère non plus que l'Angleterre n'entre dans le congrès. A quelle condition ? C'est ce que les journaux étrangers cherchent à deviner par des conjectures plus ou moins vraisemblables.

Nous apprenons par la voie télégraphique que la canonnière marocaine *Scyllia* a été prise, le 4 au matin, par l'avisos à vapeur espagnol *Alava*, à l'embouchure de la rivière de Tétouan, après un combat énergique. (*Le Pays.*)

ETAT-CIVIL du 16 au 31 octobre 1859.

NAISSANCES. — 17, Marie-Julie Château, rue de Fenet ; — 25, Henri Auvé, rue du Portail-Louis ; — 26, Marie Masse, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — 28, Henri-René Girard, quai de Limoges ; — 31, Ferdinand-Antoine Cormier, à Beaulieu.

MARIAGES. — 17, Auguste Verneau, menuisier, a épousé Antoinette Artige, tous deux de Saumur ;

modeste bonheur : le bonheur du recueillement et de l'étude de soi-même.

Edouard, en parlant ainsi, s'efforçait de rire.

— Je t'en conjure, ne ris pas de la sorte, mon enfant ! s'écria M^{me} Perrinon effrayée. Est-ce que tu crois que je ne vois pas tes larmes sous ton rire ?

— Moi, des larmes ! dit Edouard en s'essuyant les yeux et la voix brisée par les sanglots, ce sont alors des larmes de joie, de la joie de te voir !

Il s'agenouilla, cacha son visage sur les genoux de sa mère, et, pendant un moment, on n'entendit plus dans la cellule qu'un bruit de soupirs entrecoupés. Julie pleurait. Elle appuyait son front sur l'épaule de M^{me} Perrinon dont les larmes coulaient sur la tête du prisonnier...

Qu'il était triste et beau, ce groupe de la douleur !

Edouard se releva.

— Pardon, mère, dit-il ; j'avais besoin de pleurer sur tes genoux. Cela m'a fait du bien. Non, non, je n'ai pas de chagrin, je n'ai plus d'inquiétude. Je dois même te dire que je ne désespère point de retourner prochainement près de toi.

— Parle, Edouard ! dit Julie en joignant les mains. Oh ! si tu savais combien nous sommes tourmentées !

— Chose extraordinaire ! mes amis me sont restés fidèles, répondit Edouard. Je ne sais quel misanthrope a écrit que les malheureux n'avaient pas d'amis. Cela est faux. Il n'y a, au contraire, que les malheureux qui en aient.

— 19, Barthélemy Espinasse, scieur de long, a épousé Jeanne Marche, chapeletière, tous deux de Saumur ; — Romin, cultivateur à Bagneux, a épousé Françoise Boureau, domestique à Saumur ; — Etienne Marquer, propriétaire, a épousé Marie-Louise Raynault, sans profession, tous deux de Saumur ; — 21, Eugène Gauthier, corroyeur, a épousé Rose Malherbe, domestique, tous deux de Saumur ; — 24, Julien Courret, domestique, de Tours, a épousé Joséphine Marchand, domestique, à Saumur ; — 29, Vincent Barbier, scieur de long, a épousé Jeanne Ruault, jardinière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Eugénie Aubineau, 20 jours, rue de Fenet ; — 18, Jean-Baptiste-Adolphe Renaudin, négociant, 45 ans, rue du Temple ; — Marie-Emilie Merme, 4 ans, quai de Limoges ; — 20, Philippe Raguin, fusilier au 101^e régiment de ligne, 25 ans, célibataire, à l'Hôpital militaire ; — 23, Jeanne Debois, journalière, 27 ans, femme Boisseau, rue du Petit-Pré ; — 25, Noël-Simon Montandon, jardinier, 74 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — 26, René Rivain, boucher, 42 ans, rue Royale ; — 27, Armantine Tiffoine, 1 an, rue de l'Île-Neuve ; — 29, Pierre Binot, journalier, 50 ans, célibataire, à l'Hôpital ; — Jean Martin, journalier, célibataire, à l'hôpital ; — 31, Pierre Pierre, journalier, 14 ans, célibataire, à l'Hôpital ; — Placeau, mort-né, rue d'Orléans.

M. FRÉDÉRIC, PATISSIER, successeur de M. FROGER, rue du Puits-Neuf, à Saumur, obtient de tous côtés un succès justement mérité. Chaque jour il reçoit des félicitations pour la qualité et l'élégance de ses pièces montées, et pour la beauté des desserts qu'il a composés dans un grand nombre de repas de noces.

M. Frédéric fournit tout ce qui concerne sa partie à des prix très-modérés. (482)

Marché de Saumur du 5 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.)	16 45	Graine de colza.	20 30
2 ^e qualité, de 74 k.	15 80	— de lin . . .	22 —
Seigle	9 60	Amandes en coques	—
Orge	10 —	(l'hectolitre) . . .	—
Avoine (entrée) . . .	8 30	— cassées (50 k.)	—
Fèves	11 20	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	28 80	compris le fût,	—
— rouges	26 —	1 ^{er} choix 1858.	—
Cire jaune (30 kil.)	250 —	2 ^e —	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	5 ^e (a)	100 —
— de chenevis . . .	43 —	de Chinon . . .	110 —
— de lin	48 —	de Bourgueil . .	140 —
Paille hors barrière.	24 69	Vin blanc des Cot.	—
Foin	53 33	1 ^{re} qualité 1858	—
Luzerne (droits com)	54 60	2 ^e —	90 —
Graine de trèfle . . .	50 —	3 ^e (a)	70 —
— de luzerne . . .	52 —	ordinaire . . .	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 5 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 70 00
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 95 45.

BOURSE DU 7 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Les heureux n'ont que des courtisans de leur fortune. Oui, mère, un de ces amis vrais est descendu jusque dans mon âme et m'a tendu la main. Il se charge de me défendre avec son cœur, qu'il mettra pour moi au service de son talent.

— M. Nangis ! fit M^{me} Perrinon, consternée.

— Il vous a déjà vue, mère ?

— Trop tard, mon Dieu ! dit Julie.

— Ou plutôt, reprit M^{me} Perrinon, c'est moi qui suis coupable de trop de précipitation.

Il y eut un moment de silence.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda Edouard dont l'inquiétude était extrême.

— Il y a, mon fils, qu'impatiente de t'envoyer un soutien, un guide, un conseil, j'avais fait choix, pour te défendre, d'un homme qu'on m'avait désigné comme une des célébrités du barreau, et qu'au moment où M. Nangis s'est présenté chez moi, il n'était plus temps de retirer ma parole.

— Un étranger ! fit Edouard avec amertume.

— M. Nangis aurait eu l'éloquence du cœur, dit Julie.

— La malédiction pèse sur nous ! s'écria M^{me} Perrinon.

— Un étranger, répéta Edouard, quand j'avais un ami ! Tu as raison, mère ; la malédiction pèse sur nous !

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

1^o La MÉTAIRIE de LA PLOTTERIE,

Située en Saint-Pierre, commune de Chemillé (Maine-et-Loire), d'une contenance totale de 54 hectares 31 ares 75 centiares, divisée en deux exploitations, d'une égale étendue.

Cette métairie est affermée, par bail authentique, pour neuf années, 3,000 francs net d'impôts.

Les bâtiments sont neufs.

Elle sera vendue en totalité ou en deux lots, au gré des acquéreurs.

Dans le cas de division, chaque exploitation sera vendue sur la mise à prix de 38,000 francs.

Dans le cas de vente de la totalité, la métairie sera vendue sur la mise à prix de 76,000 francs.

2^o Une MAISON et un très-beau TERRAIN propre à bâtir,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, le tout joignant M^{me} Morin-Ruelle, M. Guérin, le quai Saint-Nicolas et la rue de la Petite-Bilange.

Mise à prix. 33,000 francs.

3^o Et une MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45, joignant M. Latrau et M^{me} Prax.

Mise à prix. 10,000 francs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire, chargé de la rédaction du cahier des charges; on pourra traiter des maisons à l'amiable avant l'adjudication.

La maison et le terrain sis rue de la Petite-Bilange pourront être divisés, au gré des acquéreurs. (471)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

LA PROPRIÉTÉ

DE

LA GRANDE MAISON

Située commune de Vivy.

1^{er} LOT.

La maison de maître de la Grande-Maison, servitudes, cour, jardins, terres et prairie, le tout dans un ensemble, d'une contenance de un hectare soixante-cinq ares.

Mise à prix. 11,000 fr.

2^o LOT.

La ferme de la Grande-Maison, exploitée par le s^r Henry Triganne, d'une contenance de douze hectares cinq ares soixante-dix-neuf centiares.

Mise à prix. 27,000

3^o LOT.

La pièce de terre de la Croix-Gourreau ou des Moulins-à-Vent, joignant MM. Dumény et Sausse-reau, contenant un hec-

A reporter. 38,000 fr.

Report. 38,000 fr.
tare trente-six centiares.

Mise à prix. 3,000

4^o LOT.

Une maison et une pièce de terre et vigne, dans l'Onche, exploitée par le s^r Jean Triganne, d'une contenance de quatre-vingt-deux ares cinquante centiares.

Mise à prix. 3,000

5^o LOT.

La pièce de terre de la Machetière, joignant MM. Sausse-reau, Pineau et Papot, contenant un hectare treize ares trente centiares.

Mise à prix. 3,000

6^o LOT.

La pièce de terre dits du Chêne et de la Pièce-Basse, contenant deux hectares cinquante-un ares treize centiares.

Mise à prix. 6,700

7^o LOT.

Le pré Néron, joignant M^{me} Laborie et M. Chevalier, contenant vingt-deux ares soixante centiares.

Mise à prix. 800

Total des mises à prix. 54,500 fr.

Voir, pour plus amples détails, les placards apposés.

On pourra réunir plusieurs lots ensemble au gré des acquéreurs.

On pourra traiter à l'amiable, avant l'adjudication.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au notaire.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE.

Le mercredi 9 novembre 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Cendrière, n^o 9 (anciens magasins de M. Coquereau), à la vente publique aux enchères de quantité de bons objets mobiliers.

Il sera vendu :

Plusieurs bois de lits, quantité de bonnes couettes et matelas, draps, serviettes, nappes, couvertures, rideaux, couvre-pieds, commodes, secrétaires, un beau bureau à cylindre, pendules, consoles, fauteuils, chaises, flambeaux, candélabres, glaces, lustre, porcelaine, cristaux, alambic, poëlette et autre batterie de cuisine en cuivre, livres, vieux registres, papier et quantité d'autres beaux objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

4,000 fr. A PLACER à terme ou à rente viagère

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES.

S'adresser à M^e BEDON, notaire aux Rosiers. (486)

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS NEUVES,

Sises à Saumur, rue Courcouronne, nos 8 et 12. — Toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. LEGUIN, plâtrier. (464)

A VENDRE

A ALLONNES,

Route de Saumur à Tours, par Bourgueil,

JOLIE PETITE

HABITATION DE CAMPAGNE,

JARDIN D'AGRÈMENT ET POTAGER,

Avec enclos d'un hectare soixante-cinq ares environ.

S'adresser, sur les lieux, à M. LEROUX. (386)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Consillan et M. Latham.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MÉNIÈRE. (54)

MAISON DE NOUVEAUTÉS

DU

PETIT-S^T-PIERRE

Rue d'Orléans, 33, Saumur.

M^{me} MORIN-LEMONNIER, propriétaire de ces magasins, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a entièrement renoncé à l'intention de céder sa maison de commerce.

Elle vient, en conséquence, de faire des achats importants, et la presque totalité de ses marchandises ayant été renouvelées, toutes celles qu'elle offre aujourd'hui sont d'une fraîcheur exceptionnelle.

Elle a reçu ses assortiments complets en châles, soieries, nouveautés de toutes sortes pour robes, confections pour dames et pour enfants. (490)

BUREAUX, Rue St-Joseph, 20, A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT : Un an. 9 fr. Six mois 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dus à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE, écurie, grenier, cour, angars et place à fumier, à Saumur, rue du Temple, 29.

S'adresser à M^{me} DE MONTLAUR ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (491)

Le sieur RENÉ TRAVAILLÉ, demeurant à Mollay, commune de Saint-Just, recommande à MM. les fournisseurs de ne rien vendre à crédit à sa femme; il n'entend pas payer les dettes qu'elle contractera. (492)

A LOUER

Pour la Toussaint 1860,

UN JARDIN, Situé près le Chapeau.

S'adresser à M^{me} veuve MALVERT, près le Chapeau. (481)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

Il a été trouvé, commune de Vivy, un QUEEN-CHARLES.

S'adresser au bureau du journal.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux: elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Bauge, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT : 3 FR. (8)